

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 12-2018

SEANCE du 28 MARS 2018

Nombre de Conseillers :
en exercice : 10
Présents : 7
Votants : 7

L'an deux mille dix-huit le 28 mars à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 mars 2017 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. NOMIUS Jean-Pierre M. MEYSSONNIER Gérard, M. Joël ROBERT, Mme STEFANI Noëlle, M. POUILLARD Pierre

Absents excusés: Mmes BLANC Danielle , TRUCH Céline

Absent : M. FAURE Jean Claude

Secrétaire de séance : M.NOMIUS Jean Pierre

Objet : Vote des taux

Le Maire expose aux membres présents qu'il y a lieu de procéder au vote des 3 taxes communales qui définiront le produit attendu afin d'obtenir le produit nécessaire à l'équilibre du budget 2018.

Il propose d'approuver les taux suivants :

- Taxe d'Habitation	7,2 %
- Taxe Foncière Bâtie	15,61 %
- Taxe Foncière Non Bâtie	24,18 %
-	

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** la proposition de son Maire,
- **Approuve** les taux proposés.

Fait et délibéré le 28 mars 2018

Le Maire
Rémi COSTORIER

